

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00

Jeudi : 18h00 à 19h00

Bibliothèque

Jeudi : 16h30 à 18h30

Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00

✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

Décembre 2021

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle station d'épuration à Bougnon



- ⇒ Officiellement en vigueur depuis le 07 décembre, date de la levée des réserves posées à la suite de la réception de chantier qui s'est tenue le 16 novembre.
- ⇒ Un réseau d'assainissement et une station mis en conformité, afin de gagner en capacité de traitement, en passant de 400 à **650 équivalent habitants**.
- ⇒ Plus de 2 kilomètres de **réseau séparatif** : des "**eaux claires parasites**", eaux de source, de ruissellement ou tout bonnement pluviales, séparées des eaux usées sur une partie du village afin de limiter la dilution des effluents perturbant le fonctionnement de la station d'épuration,
- ⇒ Une nouvelle station de traitement appelée **rhizosphère** ou **filtre plantés de roseaux**.
- ⇒ Deux années de réflexion, une année de préparation, et
- ⇒ Un peu plus d'une année de travaux
- ⇒ Un cofinancement à hauteur de 70% de la part de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et du Département.
- ⇒ 1 275 000 € TTC de travaux et un reste à charge pour la commune de 345 000 €.



L'année 2021 aura été une année très chargée, très mouvementée, ce chantier aura mobilisé l'équipe municipale de façon quotidienne.

Mais finalement, nous pouvons nous vanter d'avoir un réseau plus performant et surtout **une station d'une qualité épuratoire nettement améliorée**.

❖ Cette nouvelle installation va nous permettre d'aborder **l'extension du lotissement de la Pellerotte**.

La baisse constante des effectifs scolaires nous a conduit lors du précédent mandat à programmer cette extension dans le but d'amener de nouvelles familles au sein de notre village et de préserver nos structures scolaires.

Pour ce faire, il nous fallait tout d'abord réviser notre Plan d'Occupation des Sols, élaborer un **Plan Local d'Urbanisme** et mettre notre système d'assainissement en conformité avec les normes environnementales en vigueur.



Ces deux grands dossiers étant bouclés, nous pouvons nous lancer dans la phase d'élaboration de cette extension, recruter un cabinet d'étude spécialisé en aménagement urbain, avec comme objectif de déposer le **plan d'aménagement d'ensemble** pour septembre 2023.

❖ Mais avant de passer à la phase de concrétisation de cette extension, il nous faudra également solder un troisième et dernier dossier, celui de la **mise en conformité de notre système de défense incendie**.

Selon les types d'habitation constituant notre village, les différents Points d'Eau Incendie doivent être distants les uns des autres d'une distance maximale de 200 mètres.



Le cabinet d'étude BC2i nous a rendu une étude sur l'organisation de la défense incendie sur notre commune à l'automne 2020, laissant apparaître le défaut de PEI sur 3 secteurs :

Grande Rue- Chanois, Montants et Grattery.

Nous avons déjà solutionné la partie est du village, en profitant des travaux d'assainissement pour renouveler la conduite d'eau de la rue d'Auxon, et installer une nouvelle borne à l'intersection de la rue des Montants et de la rue d'Auxon.

Nous allons devoir remplacer la conduite d'eau de la rue de la Marnière afin d'installer deux nouvelles bornes sur la partie sud du village, rue de Grattery et rue de la Craie.

Il nous restera ensuite à solutionner la partie nord, avec un nouveau Point d'Eau Incendie rue du Chanois (ou Grande Rue) avec l'installation, ou d'une bache extérieure, ou d'une réserve souterraine, d'une capacité de 120 m³.

Pour autant les dispositifs mobiles des pompiers permettent d'assurer la défense incendie sur les secteurs roses, mais avec une durée de mise en œuvre plus conséquente.

Afin de minimiser le coût de ces futures opérations, nous allons devoir réaliser le **schéma directeur d'alimentation en eau potable** de la commune, condition sine qua none à l'obtention d'un taux d'accompagnement satisfaisant de la part de l'Agence de l'Eau.

Et pour assurer leur financement, nous avons validé, lors du dernier conseil municipal, à l'unanimité, une **augmentation des tarifs de vente de l'eau, applicable à compter du 01 décembre 2021**. Ceux-ci n'avaient pas évolués depuis 2012.

Vous pourrez en juger les effets sur votre facturation du 1^{er} semestre 2022 : un accent a été mis sur la **part fixe de + 35€**, et une **augmentation du tarif de l'eau de 0.30 €**.

Le tarif global de l'eau et de l'assainissement passe donc de 3.63€ à **4.20 €**, mais reste dans la moyenne nationale constatée pour les petites communes, voire bien en deçà de ce que peuvent pratiquer certaines communes voisines (Auxon 4.59 € - Port/Saône 5.54 € - Provenchère 4.03 €).

L'eau est un élément essentiel, tout comme l'**énergie** et les **réseaux de communication** pour l'essor d'un territoire.

❖ La **transition écologique** nous incite à renforcer l'isolation de nos bâtiments, à renouveler nos modes de production d'énergie, mais également à mettre en œuvre des **sources de production d'énergie** dites renouvelables.

En parallèle de l'énergie nucléaire, principale source de production d'électricité dans notre pays, nous sommes amenés à développer d'autres sources comme le photovoltaïque ou l'éolien ; bien que ces différentes sources préservent notre atmosphère par la suppression des rejets carbonés, nous ne pouvons que nous interroger quant au bilan carbone, et au recyclage des déchets produits par ces différentes sources.

Fréquemment sollicités par de grands groupes de fournisseur d'énergie, nous pouvons être acteur du développement de telles sources sur notre territoire, mais quelle filière privilégier ? la **filière photovoltaïque**, la **filière éolienne**, ou encore la **filière méthanisation**.

- La Préfecture de Haute Saône s'est déjà très largement positionnée en faveur de projets de méthanisation, deux ont été validés aux alentours de notre commune : l'un à Gressoux sur la commune d'Auxon, le second sur la commune de Pusey, mais également en faveur de parcs photovoltaïques implantés sur les anciens centres d'enfouissement de Pusey et de Scey sur Saône.
- La Compagnie Nationale du Rhône nous a sollicité ainsi que la commune d'Auxon pour implanter 3 ou 4 éoliennes sur chacun de nos territoire.
- Nos fournisseurs d'électricité nous incitent à installer des panneaux photovoltaïques sur nos toitures.

Le Pays Vesoul Val de Saône a récemment publié une étude sur son site internet permettant à chaque commune, à chaque propriétaire, de vérifier le potentiel photovoltaïque de ses bâtiments afin de favoriser le déploiement de cette filière.

<http://www.pays-vesoulvaldesaone.fr/fr/accueil/38-fr/actions/215-quel-potentiel-solaire-pour-votre-toiture.html>

❖ Le **déploiement de la fibre optique** sur tout le département se poursuit, promesse de campagne du président du Département qui sera sans doute tenue.

Après avoir déployé la fibre optique jusqu'au village courant 2019 (l'armoire verte près du monument aux morts), la fibre optique sera déployée à Bougnon jusque dans chaque foyer d'ici juin 2023.

Un nouveau réseau sera installé en parallèle du réseau cuivré, qui demeurera sans doute encore pendant quelques années, en aérien là où le réseau cuivré est en aérien, en souterrain là où il est enterré ; ainsi chaque foyer pourra donc solliciter auprès de l'opérateur de son choix un raccordement à ce nouveau réseau garantissant un débit maximal.

C'est une avancée majeure pour nos territoires ruraux, source de discrimination, il était primordial de garantir à chacun l'accès au numérique, indispensable au regard des modalités mise en œuvre pour la moindre démarche administrative.

❖ A compter du 01 janvier 2022, une plateforme nationale sera disponible pour l'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme AD'AU et la transmission dématérialisée de tout document d'urbanisme sur le site Service Public.fr.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans malheureusement aborder de nouveau ce sujet que l'on souhaiterait tant oublier : la pandémie n'en est malheureusement pas à sa fin.

Une cinquième vague nous submerge, et nous impose de rappeler le respect indispensable **des gestes barrières**, de **limiter les regroupements**, ce pourquoi, cette année encore le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu.

Comme en 2021, une distribution de colis sera organisée par l'équipe municipale au bénéfice de nos aînés le samedi 8 janvier 2022 de 10 h à 12 h.

Malgré ces nouvelles restrictions, je vous souhaite à tous de bien terminer l'année 2021, de passer de belles fêtes de fin d'année et vous présente par avance tous mes vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2022.

*une petite pointe d'humour
qui mérite d'être soulignée*



Joyeux Noël

D.HUGEDET

Campagne de broyage

La collectivité organisera plusieurs campagnes dans l'hiver et au printemps : une en février, une autre en avril

Si vous souhaitez une autre période merci de nous le préciser nous l'organiserons si les inscriptions sont suffisantes.

La collectivité met à votre disposition un service comprenant le broyeur et l'employé communal (ou un élu) assurant son fonctionnement ; il semble évident que vous soyez présent pour apporter votre aide.

Coupon réponse

NOM _____
Prénom _____

Mois de février : OUI NON

Mois d'avril : OUI NON

Autre période: _____

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 5 août 2021, est née à Vesoul, Lana PLATAT, fille de Mr Julien PLATAT et Mme Julie BARBIER, domiciliés 2 rue de la Frôterie.

Toutes nos félicitations aux parents

Décès

Madame Gisèle GATEY est décédée le 27 septembre 2021.

Sincères condoléances à la famille

BAL

L'Assemblée générale a eu lieu le 13 novembre. Le bureau a été reconduit avec les mêmes membres.

Vous trouverez ci-dessous nos prévisions activités 2022 :

- Soirées jeux le 26 mars et 29 octobre
- Théâtre avec les Tréteaux Portusiens le 30 avril
- Sortie marche gourmande à Kaysersberg le 1 er mai
- Sortie Cabaret Fougerolles en juin (date non définie)
- Vide grenier le 28 août
- Sortie Parc animalier Ste croix le 18 septembre
- Marché de Noël à Bougnon le 27 novembre
- Saint Sylvestre

Jacques ETIENNE

DÉCHETTERIE

Toutes les déchetteries seront fermées
le 31 décembre 2021.

2022 Élection Présidentielle

Inscription possible sur les listes électorales
dès maintenant et jusqu'au 04 mars 2022 (et
non pas comme auparavant jusqu'au 31 décembre
2021).

VACANCES



La Mairie sera fermée du :
**24 décembre 2021 au 2 janvier
2022 inclus.**

La Bibliothèque sera fermée du :
**17 décembre 2021 au 2 janvier
2022 inclus.**